



### VOTRE ACTIVITÉ GÈNÈRE DES DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS ET DES DÉCHETS DANGEREUX.

LE TABLEAU CI-DESSOUS RECENSE LES DÉCHETS LES PLUS FRÉQUEMMENT RENCONTRÉS (*liste non exhaustive*) :

DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS	DÉCHETS DANGEREUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Papiers, cartons</li> <li>• Plastiques (emballages, films, polystyrène...)</li> <li>• Bois (palettes...)</li> <li>• Métaux (pièces)</li> <li>• Diverses pièces détachées (façades, transistors...)</li> <li>• Chutes de câble</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emballages et matériels souillés (produits de nettoyage, alcool, essence F)</li> <li>• Résidus de solvants, colle...</li> <li>• Bombes aérosols (bombes dépoussiérantes...)</li> <li>• Nettoyant de flux de soudure</li> <li>• Encre, toner</li> <li>• Piles, batteries et accumulateurs</li> </ul>
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléviseurs</li> <li>• Matériels électroménager</li> <li>• HI-FI</li> <li>• Multimédia...</li> </ul>	

Pour chaque catégorie de déchets, vous trouverez en fin de plaquette une liste de prestataires intervenant dans le département du Tarn.

Les **équipements électriques et électroniques** regroupent les objets et les composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électromagnétiques (appareils électroménagers, audiovisuels, équipements informatiques et bureautiques...)

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont de nature et de composition variées : ils peuvent contenir à la fois des métaux ferreux ou non, du plastique, et des composés spécifiques dangereux.

Si les déchets contiennent un ou plusieurs produits dangereux comme des fluides frigorigènes, des piles, des tubes cathodiques, des écrans à cristaux liquides, des retardateurs de flamme, des cartes électroniques..., ils sont classés dans la famille des déchets dangereux. Autrement, ils font partie de la catégorie des déchets industriels banals.

Pensez à isoler les DEEE des autres types de déchets, et déposez-les dans une déchetterie qui les accepte, ou faites appel à un prestataire spécialisé. Vous pouvez aussi les rapporter dans un point d'apport agréé mis à votre disposition par Eco-systèmes (conditions sur le site [www.eco-systemes.fr/pros](http://www.eco-systemes.fr/pros)).

Dans le Tarn, sur rendez-vous préalable : ACOOR ENVIRONNEMENT Rue Jean Foucault - 81100 Castres (Tél. : 05.56.07.77.40).

Voici une liste de prestataires DEEE intervenant dans le département du Tarn (*liste non exhaustive*) :

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE/FAX
Association Envoi	Place Abbal Cheminement Glück - 31100 Toulouse	Tél. : 05.61.43.27.34
Bis recyclage	10, rue Apollo ZAC de Montredon - 31240 L'Union	Tél. : 05.34.25.88.88
Chimirec Socodeli	ZI de l'Estagnol 11, rue Nicolas Cugnot - 11000 Carcassonne	Tél. : 04.68.72.50.60
Envie 2 <sup>e</sup> M.P.	29 Bd de Thibaud - 31100 Toulouse	Tél. : 05.34.61.22.86
Recyclot	Place du Barry - 46110 St-Michel-de-Bannières	Tél. : 05.65.32.47.78

 Si une partie de votre activité consiste à distribuer des équipements électriques et électroniques, vous êtes concerné par le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 : chaque fois que vous vendez un équipement électrique ou électronique, vous avez l'obligation de reprendre gratuitement l'ancien matériel de votre client (devenu DEEE), dans la mesure où il s'agit du même type d'appareil.

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn** se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

N'hésitez pas à nous contacter au **05.63.48.43.69**